

SAINT AUGUSTIN APÔTRE DE LA PAIX

Il n'est pas de génie mieux armé pour les luttes de la pensée que cet évêque numide à qui l'Église ne cesse d'offrir, depuis maintenant 1500 ans, l'hommage infaillible de son estime, de son amour et de son culte.

Augustin d'Hippone fut appelé par Dieu à l'existence quand les problèmes les plus graves troublaient les élites et les masses d'un siècle décadent.

Rome professait le christianisme depuis 40 ans. Mais, sa politique, impuissante à enrayer les maux que la conquête du monde lui avait infligés, ne maniait plus que débilement le sceptre impérial.

Sur cet état lamentable, païens et chrétiens raisonnaient et glosaient. Les premiers imputaient à la foi nouvelle les malheurs récents de l'antique république. Les seconds se prenaient à concevoir des doutes sur la puissance de leur Dieu. De tout temps, les foules, peu cultivées, ont été portées à croire aux religions prometteuses de biens immédiats et palpables.

Si l'Empire, seul, eût été ébranlé! Mais l'Église elle-même, quoique encore toute empourprée du sang des martyrs, souffrait de funestes dissensions.

Le paganisme ne meurt pas. Ni l'hérésie de Manès, ni celle d'Arius, ni le schisme de Donat.

Et les grands docteurs... se font rares.

Alors Dieu, se souvenant de ses miséricordieuses promesses, suscite de la "masse de perdition" un athlète infatigable et invincible : Aurèle-Augustin de Thagaste.

Jeune homme, le fils de sainte Monique et de Patrice, expérimente les convoitises des sens et les errements de la

pensée. Avide d'amour et d'honneurs, il cherche dans l'amitié et la gloire humaines une félicité que son âme transcendante, créée pour l'idéale beauté, n'y trouve pas.

A 32 ans, une crise de larmes et de repentir le renverse sous le figuier désormais historique de Cassiciacum. Il se relève transformé par la grâce divine. De ce moment, il ne respire plus que pour les causes sacrées.

Personne n'a guerroyé plus que lui contre l'erreur et pour la vérité, contre les passions et pour la vertu. Des remparts d'Hippone, vigie inlassable, il promène son regard pénétrant sur toute la chrétienté. L'Orient, l'Afrique, l'Occident attirent son attention. Qu'il s'occupe d'exégèse ou de dogme, de philosophie ou d'histoire, de politique ou de diplomatie, qu'il prêche ou qu'il écrive, toujours il attaque et démolit des erreurs, toujours il étale la vérité. C'est merveille de voir le bel entrain déployé par le docteur carthaginois dans l'arène où il retient captive et soutenue l'audience du monde civilisé.

Mais, fait étrange, ce batailleur compte à peine quelques ennemis. Le secret d'un tel prodige réside dans l'immense désintéressement d'Augustin qui ne fait la polémique que pour le bien. Sous l'armure du combat et dans la mêlée, il reste un doux.

Apôtre de la paix, tel apparaît le grand évêque d'Hippone. L'histoire peut lui décerner ce titre non moins que celui d'apôtre de l'amour ou de la grâce.

Augustin a aimé la paix, il l'a définie, il l'a prêchée. Devenu vieux, à la veille de quitter sa chaire épiscopale, il recueille sur ce thème si beau des pensées qui éclaireront et morigeront jusqu'à la fin des âges les esprits passionnés de paix ou enclins à la guerre.

Paix du corps et paix de l'âme, paix de l'homme et de la société, paix entre le ciel et la terre, toute paix, voilà l'un des plus riches traités du grand lyrique africain.

Est-ce à dire que j'aie l'intention de résumer tout ce que saint Augustin nous a livré sur ce sublime sujet ? A Dieu ne plaise.

Parmi tant de paix, j'ai choisi celle qui sied le mieux à notre situation actuelle.

En effet, le moment où nous vivons ne manque pas de gravité. Bientôt, notre pays entrera dans la phase virile de l'indépendance. Des changements considérables affecteront sa politique, toute sa politique, celle de l'Église comme celle de l'État. Des problèmes nouveaux, ou élargis, s'offriront à nos études.

Peut-être bien que plus d'un, s'inquiétant soudain, chuchotera, comme les ouailles d'Augustin : "*O si taceat de Roma!*" S'il peut ne pas nous entretenir de questions brûlantes !

Pourtant Augustin ne se taisait pas ; il parlait de la chute de Rome aux chrétiens blessés dans leur patriotisme et leur foi, non pour irriter leurs plaies, mais pour les guérir au contact des principes supérieurs.

Tant qu'il s'est agi, écrit un contemporain, d'analyser les contradictions et les souffrances de l'esprit moderne telles que je les éprouvais, de m'expliquer le "comment" de notre décadence, des maîtres modernes m'avaient suffi. Mais lorsque le "pourquoi" se posa, lorsque sonna l'heure des principes et de la synthèse, lorsqu'il fallut songer à reconstruire après avoir exploré les ruines, alors ce fut le tour des grands ancêtres. Plus ils étaient anciens plus ils étaient actuels. Privilège de l'universalité (Vie Augustinienne, no 2, page 48).

Ce n'est pas le "pourquoi" de notre décadence, c'est le "comment" de notre ascension que je me propose de vous soumettre présentement. A cette fin, je m'inspirerai de quelques pages écrites par saint Augustin sur la paix possible entre les deux cités, la Cité de Dieu et la cité de la terre, l'Église et l'État. (1)

Qu'est-ce que cette paix rêvée ? Est-elle possible au pays du Canada ?

(1) *Cité de Dieu*, de saint Augustin. Liv. V, art. 24, 25, 26. Liv. XIX, art. 13, 14, 17, 26.

I

Aux termes de saint Augustin, la cité terrestre représente les hommes non prédestinés au salut. Société d'ordre moral, informe plutôt qu'organisée, dont les membres constituent le troupeau tragique des réprouvés. C'est la cité du mal, Babylone que l'Écriture appelle Confusion.

Parfois, la cité terrestre s'identifie avec la société civile. En ce sens, elle n'est rien autre que l'État groupant les citoyens pour combler leurs lacunes et développer leurs aptitudes. La santé du corps, le savoir des esprits, certaines vertus, la richesse et les satisfactions légitimes relèvent de son ressort. De même les coutumes, les lois, les institutions, les langues et les caractères nationaux des peuples. Trop souvent, bornant ses aspirations à la créature et au temps, elle apprécie ces biens comme des fins ; elle en jouit plutôt qu'elle ne les utilise.

Il peut arriver, et il arrive fort heureusement que la cité terrestre, ainsi fondée sur le plan de la nature, reçoive l'influx de la grâce, devienne l'instrument de Dieu, se serve de la terre comme d'un tremplin pour mieux élever jusqu'au ciel ses sujets de choix.

Tels furent, jadis, les tribus patriarcales et le peuple hébreux ; tels sont, aujourd'hui, les états chrétiens.

Parallèlement à la cité terrestre, croît la cité céleste.

Notre saint docteur la conçoit tantôt comme l'assemblée des élus de tous les temps, tantôt comme la famille marquée du signe du Christ. Dans le premier cas, elle est purement mystique ; au second sens, elle est visible : c'est l'Église composée de saints et de pécheurs, de spirituels et de charnels. Société dont la mission sur terre consiste à répandre les dons surnaturels, à plier la nature à la grâce, selon que l'exige l'accomplissement des destinées supérieures de l'humanité.

Cité terrestre et cité céleste, État et Église, demeures provisoires des générations en partance pour l'Éternité, quelles relations doivent vous régir au séjour de l'épreuve

et du temps ? Est-ce dans la paix ou dans la guerre que vous êtes appelées à vivre ensemble, ici-bas ?

Et d'abord qu'est-ce que la paix ?

“ La paix est l'union dans l'ordre. L'ordre, c'est cette disposition qui, suivant la parité ou la disparité des choses, assigne à chacun sa place.” La place de chaque chose, c'est la justice en acte. Saint Augustin, voulant illustrer ces pensées, cite un passage que Cicéron prête à Scipion au livre de la République :

S'il faut, dans un concert de voix ou d'instruments, maintenir certain accord entre des sons distincts, sous peine de blesser par une discordance l'oreille délicate, si la mesure établit l'unisson entre les voix les plus différentes, il n'en est pas moins vrai qu'une semblable tonalité dans l'ordre politique admise entre les classes élevées, moyennes et inférieures, forme l'union des citoyens : car l'harmonie dans la musique est la concorde dans l'État, lien étroit, forte et légitime garantie de sa conservation, qui ne saurait subsister sans la justice. (II-21)

D'autre part, la guerre, c'est la contrariété, la lutte des personnes et des choses entre elles. Telle l'opposition mettant aux prises la volonté avec la passion, la passion avec la volonté, jusqu'à ce que la victoire de l'une ou de l'autre termine les hostilités.

Ainsi la paix sociale, c'est, entre les citoyens, l'union et l'ordre de l'autorité et de la soumission. Paix terrestre ou de l'État quand les sujets et les chefs s'entendent dans la poursuite du bonheur terrestre. Paix céleste ou de l'Église quand le Pape et les évêques, ainsi que les fidèles, jouissent en commun de Dieu et, d'eux tous, en Dieu.

La guerre, elle, dans la société, civile ou ecclésiastique, peu importe, c'est, entre les citoyens ou les croyants, l'opposition du commandement et de l'obéissance.

L'histoire atteste avec éclat que l'Église et les sociétés politiques ont connu, respectivement, tantôt l'état de paix, tantôt l'état de guerre.

Mais entre les deux cités, y a-t-il possibilité de paix ? Ou la guerre doit-elle sévir continuelle et inéluctable ?

Écartons d'abord tout espoir d'entente entre les deux cités, pour autant qu'elles représentent la glorieuse assemblée des élus et la lugubre cohue des réprouvés. " Deux amours ont bâti deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, la cité de la terre ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la Cité de Dieu." Entre la cité du diable et la Cité du Seigneur des Seigneurs, les inimitiés sont de tous les instants et pour toute l'éternité.

Mais la cité terrestre, c'est aussi l'État ; la cité céleste, c'est également l'Église.

Saint Augustin a-t-il pensé pouvoir accorder les deux cités considérées en ce sens plus précis et plus saisissable ? Voilà ce qu'il nous faut voir.

*

* *

Et, en premier lieu, de l'État non-catholique dans ses rapports avec l'Église.

" La famille des hommes qui ne vivent pas dans la foi poursuit une paix toute terrestre dans les biens et les avantages de cette vie temporelle."

" La famille des hommes vivant de la foi attend, au contraire, les biens à venir que l'Éternité promet."

L'une et l'autre usent des biens de la terre et du temps : la première comme hôte dans sa demeure ; la seconde comme une exilée et une étrangère.

En effet,

si l'usage des choses nécessaire à cette vie mortelle est commun à l'une et à l'autre famille, dans l'usage la fin propre à chacun est fort différente. La cité terrestre aspire à la paix terrestre : c'est là le but qu'elle assigne à l'union de l'autorité et de la soumission entre les citoyens, qu'il y ait, quant aux intérêts de cette vie passagère, un certain concert des volontés humaines.

La cité céleste recherche la paix céleste : l'accord entre les fidèles pour ce qui concerne les bienfaits de la grâce.

Est-ce à dire que la cité céleste se désintéresse de la paix terrestre ? Nullement.

Au sein de la cité terrestre où elle prolonge sa vie de captive, soumise aux lois qui disposent des biens temporels, elle obéit sans hésiter, maintient entre elle et sa rivale la bonne intelligence protège et encourage l'union des esprits et des cœurs *pourvu que la piété soit sauve et que la religion le permette.*

Saint Augustin a merveilleusement décrit, en une page demeurée classique, les rapports que l'Église doit entretenir à l'égard des biens qui appartiennent au domaine propre de l'État.

La céleste cité, dit-il, recrute ses citoyens chez toutes les nations ; elle rassemble, malgré la pluralité des idiomes, une cité voyageuse comme elle : différence de mœurs, de lois, d'institutions, toutes choses qui servent à obtenir ou à maintenir la paix terrestre, peu lui importe ; elle n'en retranche rien, elle n'en détruit rien ; que dis-je ? elle les conserve et les suit. Car, toutes, nonobstant leurs diversités, selon la diversité des peuples, tendent à une seule et même fin, la paix d'ici-bas, *si toutefois elles laissent à la religion la liberté d'enseigner le culte du seul et vrai Dieu.*

Cette restriction, *la liberté de la doctrine et de la piété*, établit les limites des devoirs et la raison des droits de l'Église relativement à l'État. Au moyen-âge, elle a inspiré les papes dans leurs alliances avec l'Europe contre l'Islam. Aujourd'hui, elle est encore capable de nous guider dans nos questions les plus brûlantes.

Existe-t-il problème plus passionnant pour les peuples modernes que celui de la liberté des langues et des petites nationalités ?

Or « l'Église, enseigne notre saint docteur, ne retranche, ne détruit ni les mœurs, ni les lois, ni les institutions — entendons ni la langue ni la nationalité des peuples. Elle les

conserve et les suit.» Parce qu'ils sont la propriété de ses enfants, qu'ils procurent la paix aux États et qu'ils viennent de Dieu, elle les aime, les respecte, les apprécie. A tous elle s'adapte volontiers, quoiqu'elle ne veuille s'inféoder à aucun. Si, passagèrement, elle a des préférences, c'est que, guidée par la prudence surnaturelle, elle espère des avantages particuliers pour l'accomplissement de son œuvre qui se résume au peuplement du ciel par le salut des âmes. Comme elle n'a de prise divine sur tous ces biens de nature qu'à leur point de contact avec la grâce, elle ne se croit pas obligée de combattre pour eux tant que leurs démêlés ne mettent pas en cause les intérêts sacrés de la religion. " Peu lui importe, du reste, sous quelle puissance vive l'homme qui doit mourir, pourvu que cette puissance ne l'entraîne point à des actes d'injustice et d'impiété." (V-17)

Y a-t-il donc danger que l'État, l'État non-catholique dont nous nous occupons actuellement, s'oublie jusqu'à imposer des lois iniques et irrégieuses ? Oui hélas ! et l'Église d'Afrique le savait bien. Aucune partie de la chrétienté n'avait souffert plus qu'elle de la part des empereurs romains. Les noms les plus illustres apparaissaient dans son martyrologe : un saint Cyprien, les charmantes Félicité et Perpétue, et des milliers d'autres.

Or, écoutons ce que le saint docteur prêche aux persécutés, en retour des vexations que l'État leur fait subir :

La patience est ordonnée à tous les serviteurs du Christ, quels qu'ils soient, rois, princes, juges, soldats, provinciaux ; riches ou pauvres, libres ou esclaves, de l'un et de l'autre sexe, il leur faut supporter la république si avilie, si dégradée qu'elle soit. (11-19)

Le motif de cette attitude, digne d'un grand apôtre, est bien simple :

La cité de Dieu doit se souvenir que ses ennemis mêmes cachent dans leurs rangs plusieurs de leurs concitoyens, de peur qu'elle ne croie stérile à leur égard la patience qui les supporte comme ennemis, en attendant la joie de les recevoir comme confesseurs. (1-35)

Contre l'animosité de tant d'ennemis, saint Augustin implore tout d'abord l'assistance divine. Saint Thomas, habitué à l'incessant cliquetis du moyen-âge, ne négligera pas le même secours contre le prince intolérable. N'allez pas croire cependant que l'évêque d'Hippone, après avoir récité sa prière de supplication, se croise les bras, attendant les coups. Non, mille fois non. S'il souligne que la multitude engendre la crainte dans l'âme des tyrans, n'est-ce pas pour indiquer aux fidèles de s'aligner, de se compter, de se tenir droit devant leurs oppresseurs ?

L'évêque d'Hippone serait-il donc le théoricien des Montalembert et des O'Connell de tous les siècles chrétiens ?

*

* *

Laissons ce problème aux dilettantes de l'histoire et hâtons-nous de considérer les relations de l'Église et des puissances catholiques. Mieux vaudrait dire des évêques et de l'empereur, puisque, dans le monde romain, le chef civil concentre et exerce tous les pouvoirs, tandis que l'Église est loin de la centralisation que nous lui connaissons aujourd'hui.

C'est au livre 5ème de la *Cité de Dieu* que saint Augustin traite de cette question, à propos de Théodose, le prince selon son cœur.

“ Le prince, écrit-il, tiendra à plus grand honneur d'être membre de l'Église que de dominer sur la terre. Par de justes et saintes lois il protégera le royaume de Dieu contre les assauts de ses ennemis ”, à savoir les manichéens, les donatistes, les païens, les pélagiens. Traduisons : les protestants, les infidèles, les juifs, tous les adorateurs des fausses divinités, qu'elles s'appellent Mars, Vénus ou Mammon.

Dans les moments graves et critiques, le prince consultera les saints personnages. N'est-ce pas ce que fit le plus magnifique des empereurs romains ?

Le succès ayant rendu Maxime redoutable, Théodose dans ses plus vives perplexités ne se laisse pas entraîner à des curiosités sacrilèges et illicites ; mais il envoie vers Jean, solitaire d'Égypte, en qui la renommée lui annonçait un grand serviteur de Dieu doué de l'esprit de prophétie et il reçoit de lui l'assurance formelle de la victoire.

Le prince se gardera encore de ne pas écouter l'intercession des évêques. S'il manquait à la déférence qui leur est due, trahissant ses devoirs de chef, il accepterait, comme tous les fidèles, les pénitences obligatoires, conformes à sa haute dignité.

Quoi de plus admirable que la profonde humilité de Théodose lorsque, entraîné par les bruyantes remontrances de quelques-uns de ses familiers à sévir contre les habitants de Thessalonique dont il avait accordé la grâce à la prière des évêques, il trouve une justice sainte, celle d'Ambroise, qui l'arrête au seuil de l'Église, et fait une telle pénitence que, pour lui, le peuple intercède, pleurant à la vue de la majesté impériale humiliée, plus affligé de son abaissement qu'il ne fut effrayé de la colère en l'offensant.

On peut être sûr que l'Église ne se laissera pas vaincre en générosité.

Ne prêche-t-elle pas la religion ? la morale ? toutes les vertus ? La religion ne soutient-elle pas la morale ? La morale n'enfante-t-elle pas la vertu ? La vertu ne rend-elle pas prospères les républiques et les empires ?

Nous avons nos églises, rappelle saint Augustin. A nos chastes solennités, nous élevons la voix. Qu'entend-on du haut de nos chaires ? Les sublimes commandements de nos prophètes, de nos évangélistes et de nos apôtres. Non, ce n'est pas le vain bruit des discussions philosophiques, c'est le tonnerre des divins oracles qui roulent sous les voûtes de nos temples. Ah ! plutôt à Dieu que nos maximes de justice et de probité aient l'oreille et la sollicitude des rois, des peuples, des princes, des juges, des jeunes gens et des vierges, des vieillards et des enfants, des publicains et des soldats, la république comblerait de sa félicité les domaines de la vie présente et gravirait les cimes de la vie éternelle pour y régner dans la béatitude. (11-19)

L'Église n'eût-elle donné au monde que les monarques chrétiens, ce grand bienfait lui suffirait pour balancer ses comptes avec tous les États.

Voyons Théodose. Désintéressé au point de partager avec des enfants faibles un empire que sa main puissante soutient en se jouant, magnanime à l'égard des vaincus, libéral pour ses compagnons de combat, ennemi de toutes dissensions intestines, il s'oublie un moment, s'emportant outre mesure contre une ville révoltée, mais la sincérité de son repentir augmente encore son prestige. Celui-ci, porté sur le génie d'Augustin, traversera les âges, stimulant l'orthodoxie et la politique de Charlemagne et de saint Louis, rappelant à tous les potentats quel doit être le chef chrétien idéal : l'homme qui pourvoit à l'intérêt d'autrui, qui commande, non par la passion de dominer, non par l'orgueil d'occuper la première place, mais par la loi du dévouement et par le devoir de la charité.

Chef-d'œuvre de l'Église, de l'Église catholique seule !

Au reste, si l'on veut savoir à la fois ce que saint Augustin enseigne et donne à l'État au nom de l'Église et ce qu'il attend de l'État pour l'Église, il suffit de relire le portrait qu'il a brossé du prince chrétien. Bossuet n'a pas cru mieux finir son traité sur la Politique, tirée de l'Écriture Sainte, qu'en reproduisant cette page de son maître préféré.

Heureux les princes s'ils règnent avec justice ; si, dans l'enivrement de tant de flatteries, de tant d'hommages qui vont jusqu'à la servilité, leur cœur ne s'élève pas et se souvient qu'ils sont hommes ; s'ils mettent leur puissance au service de la majesté suprême pour étendre au loin le culte de Dieu ; s'ils craignent ce Dieu, s'ils l'aiment, s'ils l'honorent, si leur prédilection est acquise à ce royaume où ils n'appréhendent point de trouver des égaux ; s'ils sont lents à punir, prompts à pardonner ; s'ils ne décernent le châtement que dans l'intérêt de l'ordre et de la paix publique, et jamais pour satisfaire leur haine ou leur vengeance ; s'ils pardonnent, non pour assurer au crime l'impunité, mais dans l'espoir de l'amendement du coupable ; si parfois, contraints d'user de rigueur, ils tempèrent cette nécessité par la clémence et la libé-

ralité ; s'ils sont d'autant plus retranchés dans leurs plaisirs qu'il leur serait plus facile d'y excéder ; s'ils préfèrent commander à leurs passions déréglées qu'à tous les peuples de la terre ; et s'ils vivent ainsi, non par besoin de vaine gloire, mais pour l'amour de la vie éternelle ; si, pour leurs péchés, ils offrent à Dieu un sacrifice assidu d'humilité, de miséricorde et de prière. Oui, heureux les empereurs chrétiens qui vivent ainsi : heureux dès ce monde en espérance, et plus tard en réalité, quand le jour sera venu que nous attendons.

En résumé, à l'État non-catholique, l'Église demande la liberté pour son gouvernement, sa doctrine et son culte ; de l'État catholique elle attend l'assistance. A l'un et à l'autre elle accorde sa collaboration franche et loyale, tant que ne s'y opposent pas les intérêts sacrés de la religion.

Telles sont ses conditions de paix. Hors de là, c'est la guerre, la guerre qu'elle supporte avec patience, dont elle essaie de triompher par la prière et par la pression organisée de ses nombreux enfants.

(à suivre)

Georges SIMARD, o.m.i.